



Université
de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL Ɔ

COMMUNIQUÉ

A l'attention de la communauté universitaire

Dans le cadre de sa mission de protection des biens et des personnes sur le campus de Lomé, et devant la récurrence de vols de motos des étudiants et des membres du personnel, le Corps de Police de l'Université de Lomé (COPUL), procède à un contrôle systématique des pièces des engins à deux (2) roues, aux entrées principales du campus.

Le jeudi 17 février 2022, au cours de ce contrôle de routine, un conducteur de taxi-moto a grièvement blessé un agent du COPUL, lui causant une fracture à la jambe droite. En effet, alors que l'agent était positionné devant le conducteur de taxi-moto et s'apprêtait à contrôler les pièces de l'engin, ce dernier a redémarré brusquement sa moto, trainant, dans cette échappée indélicate, l'agent sur une bonne distance.

D'autres conducteurs de taxi-moto stationnés sous la clôture de l'entrée principale de l'Université de Lomé, au lieu d'agir en tout civisme, ont plutôt préféré prendre à partie, les agents du COPUL, appelés en renfort.

Face à cet incident grave, le Président de l'Université de Lomé a décidé d'interdire provisoirement l'accès au campus, à tout taxi-moto.

L'entrée des taxi-motos sur le campus sera de nouveau possible, lorsque de nouvelles conditions d'accès, garantissant la sécurité des membres de la communauté universitaire, seront clairement définies.

En attente des mesures appropriées pour l'accès de taxi-motos au campus, le Président de l'Université de Lomé invite la communauté universitaire à collaborer avec les agents du COPUL.

Lomé, le... 22.FEV 2022

Le Président,




Professeur Dodzi Komla KOKOROKO